



Du nouveau pour les internes !

Les DMG en cette fin d'année universitaire préparent la prospective pour l'année prochaine qui débutera en octobre. Cette année est la dernière pour les ECN classiques avant leur dématérialisation **dès 2016 entraînant un afflux d'étudiants** aux ECN avant le changement : presque 8800 pourront entrer en 3^{ème} cycle l'année prochaine !

Nous avons demandé au ministère à ne pas augmenter de manière significative **le nombre d'internes en médecine générale** en raison de nos capacités de formation limitées, notamment en stage ambulatoire. Nous avons répercuté les possibilités **d'accueil de tous les DMG de France**, mais il est à craindre que les tutelles continuent à privilégier le maintien **du pourcentage d'internes en médecine générale pour des raisons d'affichage politique**, sans tenir compte des possibilités de formation.

Les DMG risquent de se retrouver en situation à nouveau impossible.

Le décret no 2015-225 du 26 février 2015 relatif au temps de travail des internes a été promulgué et il est important que tous les DMG en aient connaissance.

Ce décret qui est rentré en vigueur au 1^{er} mai s'établit ainsi :

« *Objet : nouvelles dispositions statutaires relatives au temps de travail des internes.*

Notice : le présent décret définit les obligations de service de l'interne, au titre de sa formation universitaire de 3^e cycle des études médicales, odontologiques ou pharmaceutiques qui comprennent :

- *en stage, huit demi-journées par semaine en moyenne sur le trimestre; et,*
- *hors stage, deux demi-journées par semaine en moyenne sur le trimestre, dont une demi-journée hebdomadaire de formation pendant laquelle il est sous la responsabilité du coordonnateur de sa spécialité et une demi-journée hebdomadaire que l'interne utilise de manière autonome pour consolider et compléter ses connaissances et ses compétences.*

La formation en stage, incluant le temps de garde et d'intervention en astreintes, ainsi que la demi-journée de formation hors stage ne peuvent excéder quarante-huit heures par période de sept jours, cette durée étant calculée en moyenne sur une période de trois mois. En outre, un tableau de service nominatif prévisionnel organise le temps à accomplir au titre de la formation en stage et hors stage de l'interne, à qui il est transmis un relevé trimestriel. Un système de récupération est instauré en cas de dépassement de la durée moyenne prévue d'une part pour le temps en stage et d'autre part pour le temps en formation sur un trimestre ».

Il s'applique dès à présent à tous les stages de la maquette et cela restreint le temps travaillé d'une ½ journée notamment en stage hospitalier. En ambulatoire comme à l'hôpital, il faudra se plier à cette nouvelle manière de fonctionner qui légitime le temps de travail personnel des internes et notamment le travail demandé par les DMG. Il s'agit d'avancées pour les internes comme pour les enseignants que nous devons intégrer dans notre organisation.

Le congrès de Dijon, temps de rassemblement

La soumission est maintenant close et a connu un nouveau record en nombre de propositions. Le comité scientifique va maintenant procéder **à l'évaluation et les auteurs seront notifiés fin juillet. Merci à tous ceux** qui ont participé !

Notre congrès est le temps fort annuel de la discipline et participe à sa construction. Nous espérons que les équipes des DMG les plus complètes possibles seront présentes lors de ce congrès, y compris les associés, titulaires et CCU dont le titre et la fonction nécessitent échanges et partage avec l'ensemble de la communauté. Ce congrès, ainsi que la journée préliminaire du 25 novembre, à Dijon doivent être le signal du rassemblement de l'ensemble de la communauté scientifique, pédagogique et universitaire de la discipline pour que nous continuions à avancer ensemble.



Réflexion commune sur le D.E.S à 4 ans

Concernant le futur D.E.S de Médecine générale, les responsables des DMG ont été invités à travailler sur les propositions du Collège national à propos des évolutions du D.E.S de MG, le 25 juin à Montreuil. Ce temps de réflexion est capital pour dessiner l'avenir de la formation de nos internes. La filiarisation de certains DESC (Urgences, gériatrie...) qui concernaient jusqu'à maintenant un nombre important d'internes au sein des promotions sera ainsi plus claire. Le passage à 4 ans, à l'équivalent des autres D.E.S, est aussi un défi car il autorise une augmentation du temps de formation en ambulatoire et donc une meilleure appréhension de ce qu'est le métier.

Secteur productions

Nous invitons les internes et les MSU qui ne seraient pas encore abonnés à profiter de l'offre duo (exercer et Données pour exercer 2013) pour 10€ supplémentaires, au lieu de 19€, et port compris à votre abonnement. Vous bénéficierez ainsi de données importantes pour votre pratique, <http://www.exercer.fr/librairie/>.



2015

- ❑ 3 octobre **Conseil d'Administration de CNGE Collège Académique**
- ❑ 25 novembre Pré Congrès du CNGE à la faculté de médecine de Dijon
- ❑ 26 & 27 novembre Congrès du CNGE à Dijon Congrexp
- ❑ 28 novembre Assemblée Générale du CNGE à la faculté de médecine de Dijon

CNGE Collège Académique
3 rue Parmentier 93100 Montreuil sous Bois
01 75 62 22 90 - cnge@cnge.fr - www.cnge.fr



Responsable
Pr. Jean-Noel Beis
Vice président
CNGE Collège Académique
03 80 52 52 06
jn.beis@cnge.fr